

AVIS DE PUBLICATION

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-474
FIXANT LES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET
LA TARIFICATION DE CERTAINS SERVICES POUR L'ANNÉE 2019**

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de la Ville de Paspébiac a adopté, à sa séance extraordinaire du 18 décembre 2018, le Règlement numéro 2018-474;

QUE le Règlement numéro 2018-474 a pour objet et conséquence de fixer les taux de la taxe foncière générale et la tarification de certains services pour l'année 2019.

QUE ce Règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2019;

QUE ce Règlement est disponible pour consultation au bureau de la Ville situé au 5, boulevard Gérard-D.-Levesque Est à Paspébiac, pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30;

Donné à Paspébiac, le 19 décembre 2018 et publié le même jour sur le site internet de la Ville.

Me Karen Loko
Greffière